

DOSSIER D'INSCRIPTION

SEPTEMBRE 2024 - AOÛT 2025

VACADOS

C'EST VOUS QUI FAITES LE PROGRAMME LES LUNDIS ET ORGANISEZ DES ACTIVITÉS TOUTES LES VACANCES !

Pour chiller ou faire des activités

Lundi et jeudi
13h30-18h30

Mardi, mercredi et
vendredi 9h-18h30

Programme envoyé les lundis
sur les réseaux, par mail

Inscris-toi aux activités de ton
choix en début de semaine

Amène ton repas,
on a un frigo
et tout !

**HORAIRES QUI PEUVENT
CHANGER EN FONCTION
DES SOIRÉES, SORTIES...**

JEUN'S LAND

**T'AS ENTRE 11 ET 18 ANS ?
VIENS CHILLER AU FOYER,
FAIRE DES ACTIVITÉS, DES
RENCONTRES...**

Hors vacances, activités gratuites

Mercredi 14h-18h30

Vendredi 16h-18h30

Samedi 14h-18h

**POUR N'IMPORTE QUEL
PROJET, ON T'AIDE !
SKY IS THE LIMIT...**



ELEN

COORDINATRICE
02.96.74.92.55

CLARA

DIRECTRICE
06.37.05.21.03



**Adhésion à la MJC (12€), cotisation à
Jeun's Land (1 à 4€) & pièces obligatoires**
(fiche d'inscription, autorisation parentale, fiche sanitaire)

(elen)jeunessequintin

Jeunesse Quintin Elen

infos pour
les jeunes



infos pour
les familles

jeunesse@mjc-quintin.fr

L'adhésion doit être réglée avant la première participation.

Les règlements s'effectuent à la MJC à la fin du mois.

Vous trouverez vos factures sur votre espace goasso (lien envoyé en début d'année).

En cas d'absence de l'enfant, vous devez le signaler au plus tard la veille.



Les journées d'absences non justifiées (par un certificat médical ou non annulées la veille), seront facturées le prix de l'activité.

PROTOCOLE SANITAIRE

Comme l'année passée, nous aurons des contraintes sanitaires auxquelles nous devons nous adapter et qui peuvent évoluer, nous vous tiendrons informés.

Les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

SANTÉ DE L'ENFANT

En cas de fièvre ou de maladie contagieuse connue, votre enfant ne pourra être accueilli.

Nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments.

Seul un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) nous permettra de prendre et de donner une prescription médicale. Dans le cas de traitements, il nous faudra une ordonnance du médecin ainsi que la boîte avec la notice du médicament



La fiche sanitaire est LE document le plus important pour la sécurité de votre enfant, c'est le document transmis aux secours en cas d'accident. Si ce document n'est pas dûment rempli, nous ne pouvons pas accueillir votre enfant.

LES HORAIRES

L'accueil Jeun's Land est ouvert le mercredi et samedi de 14h à 18h et le vendredi de 16h à 18h30.

L'accueil Vacados est ouvert les lundis et jeudis de **13h30 à 18h30**, les mardis, mercredis et vendredis de **9h à 18h30**. Les activités du matin se déroulent de **10h à 12h** et l'après-midi de **14h à 17h30**. Les activités à la journée se déroulent de **10h à 17h30**, les horaires peuvent être modifiés selon la nature de l'activité. Des veillées seront proposées chaque semaine, les horaires seront déterminées par le contenu de celle-ci.



Lors des activités, si nous devons partir plus tôt ou rentrer plus tard, nous vous tiendrons informés des horaires par mail. Un tableau informatif est posé à l'entrée du centre. **Nous demandons à chacun de respecter les horaires d'accueil et de départ des enfants.**

AFFAIRES PERSONNELLES

L'accueil de loisirs est un lieu de découvertes, d'expérimentations, de créations ..., il est donc conseillé à vos jeunes de s'habiller dans une tenue adéquate et de proscrire les vêtements neufs ainsi que les objets de valeur (bijoux, téléphone, jouets ...). La MJC déclinera toute responsabilité en cas de vêtement déchiré, abîmé ou tâché durant les activités proposées dans le cadre du centre de loisirs ainsi qu'en cas de perte, de casse ou de vol.

RÈGLES DE VIE



L'accueil de loisirs est un lieu de socialisation et d'apprentissage du vivre ensemble. Les règles de vie sont discutées et expliquées avec les jeunes.

A l'accueil de loisirs, chacun s'engage à respecter les lieux, le matériel mis à disposition ainsi que les autres personnes présentes, sans aucune distinction.

Toute attitude incorrecte ou manquements aux règles de vie en collectivité seront communiqués aux parents ou responsables légaux.

Aucun enfant ne peut quitter seul le centre, sans une autorisation écrite des parents.

Une journée à Vacados

Activités

Libres ou encadrées, avec ou sans animateur (les jeunes savent transmettre à leurs camarades et même aux animateurs), artistiques, sportives, manuelles, ludiques ... on sort, on explore, on teste, on invente, on s'interroge, on imagine ... l'important est de partager, échanger, expérimenter, tester, s'amuser et vivre ensemble.

Les animateurs proposent des activités chaque jour en fonction des envies exprimées le lundi. Les jeunes ont la possibilité de choisir une de ces activités ou d'en proposer d'autres ou se lancer dans un projet. L'objectif est de donner la parole aux jeunes, que chacun trouve sa place, se sente bien et soit libre de s'exprimer. Les équipes sont à l'écoute et s'adaptent aux demandes. C'est pourquoi le programme est établi chaque semaine et que nous ne pouvons pas programmer toutes les sorties à l'avance.

Pour les plus âgés, un espace peut être mis à disposition ainsi que des moyens pour réaliser des sorties, soirées, projets en autonomie.

Repas

Jeunes et animateurs partagent leurs repas, qu'ils auront apporté. Un frigo est à disposition pour y déposer son repas. Il est possible de réchauffer le repas à la MJC.

C'est un moment convivial de partage, d'entraide et de vivre ensemble.

L'accueil

L'accueil est un moment très important pour les enfants, les parents et les animateurs. C'est le premier et le dernier contact de la journée. Il est important de pouvoir échanger avec les enfants et les familles à ces moments clé et ainsi récolter des renseignements précieux (fatigue, blessures, problèmes divers, ou tout va bien !!) qui nous permettent de nous adapter aux enfants. Ces moments sont aussi l'occasion pour les équipes de communiquer avec les familles sur les journées à Vacados.

Afin de faciliter les échanges et pour répondre aux retours des familles, nous souhaitons mettre en place un fonctionnement commun entre tous les centres (maternel, primaire, ados) de la MJC.

Dans chaque structure, un panneau ou tableau sera installé. Il nous permettra d'afficher régulièrement des informations pour les jours à venir, les sorties, les photos, les activités... Vous pourrez trouver quelques photos, créations des jeunes sur les réseaux sociaux (instagram, snapchat et facebook) N'hésitez pas à nous faire des retours, tout peut s'améliorer !!

La fréquence

Les jeunes sont libres de venir à la journée ou la demi-journée, pour participer à une activité proposée ou simplement profiter de l'espace jeunes.

FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025



Les fiches d'inscription et sanitaire sont à refaire tous les ans à la rentrée.

Accueil de Loisirs Intercommunal du Pays de Quintin

Renseignements enfants

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de Naissance :

Classe :

Renseignements

Père : Nom et Prénom :

Adresse : Commune :

Tél : Email :

Mère : Nom et Prénom :

Adresse : Commune :

Tél : Email :

OBLIGATOIRE

MSA : Quotient Familial :

Ou CAF : Quotient Familial :

Je certifie exact les renseignements portés sur la fiche de renseignements.

Je décharge les responsables de la M.J.C. de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des horaires prévus pour l'activité

Pour que le tarif qui vous concerne soit appliqué au 1^{er} janvier 2024, vous devez fournir obligatoirement auprès du service Enfance/Jeunesse de la MJC du Pays de Quintin :

- Votre numéro d'allocataire CAF ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la CAF),
 ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la MSA)
 l'avis d'imposition de l'année 2022 sur les revenus 2021 (Uniquement pour les personnes qui ne sont pas ressortissants du régime CAF ou MSA)

Les TARIFS de l'accueil de loisirs 3-11 ans

Tarifs	Tranche de Quotient familial	Journée (repas compris)
Tarif 1	QF ≤ 559	9,50 €
Tarif 2	559 < QF ≤ 1000	11,50 €
Tarif 3	1001 ≤ QF ≤ 1260	13,50 €
Tarif 4	QF > 1260	14,50 €

Dans ce tableau, reportez-vous à la tranche qui correspond à votre quotient familial

Les TARIFS de l'accueil de loisirs 11-17 ans

A l'inscription, une participation annuelle sera demandée, en Fonction de votre Quotient Familial, avec l'adhésion à la MJC (12€) :

Tarifs	Tranche de Quotient familial	À l'année
Tarif 1	QF ≤ 559	1 €
Tarif 2	559 < QF ≤ 1000	2 €
Tarif 3	1001 ≤ QF ≤ 1260	3 €
Tarif 4	QF > 1260	4 €

Pour les personnes résident en dehors des communes du service commun (Lanfains, La Harmoye, Le Foeil, Le Leslay, Le Vieux Bourg, Plaine Haute, Quintin, Saint-Bihy, Saint Brandan, Saint Donan, Saint Gildas) une participation de 13€ sera demandée pour l'année.

Le tarif des activités dépendra de leur nature et ira ainsi de 0 € à 20 €

Les TARIFS des séjours

Tarifs	Tranche de Quotient familial	Par jour
Tarif 1	QF ≤ 559	21 €
Tarif 2	559 < QF ≤ 1000	23 €
Tarif 3	1001 ≤ QF ≤ 1260	24 €
Tarif 4	QF > 1260	25 €

Attention : si vous ne fournissez pas la pièce justificative demandée, le tarif maximum vous sera facturé.

Date et signature

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur
père, mère, tuteur, tutrice

De l'enfant

Né(e) le

Adresse

Téléphone

Téléphone
(Joignable dans la journée)

E-mail

Après avoir consulté l'information diffusée aux familles concernant l'organisation de l'accueil, j'inscris mon enfant à l'Accueil de Loisirs Intercommunal de Pays de Quintin organisé par la MJC (3-17 ans) pour l'année 2024/2025.

	Oui	Non
Autorise mon enfant pendant cette période :		
• à pratiquer les activités proposées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• à circuler dans les véhicules mis à disposition par l'association et d'éventuels transports collectifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autorise la directrice de l'ALSH :		
• à faire soigner mon enfant susnommé et à prendre toutes mesures, y compris l'hospitalisation, nécessitées par son état de santé, selon les prescriptions du corps médical consulté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• à diffuser l'image de mon enfant dans le cadre d'une exposition ou d'une activité audiovisuelle (Journal numérique, affichages au centre de loisirs ou à la MJC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par la MJC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je m'engage à ne pas amener mon enfant à l'accueil de loisirs s'il est contact, si sa classe est fermée pour cause de COVID, s'il est fiévreux ou s'il a les signes d'une maladie contagieuse. Je m'engage à transmettre à la MJC tout changement me concernant (adresse, téléphone ...) ou concernant mon enfant (modification de la fiche sanitaire) pour l'année 2024/2025

**Déclare avoir pris connaissance avec mon enfant du règlement intérieur des ALSH
et de la MJC du Pays de Quintin**

Vacados (11-17 ans)

• Autorise la Directrice de l'ALSH à diffuser ponctuellement
l'image de mon enfant sur les réseaux sociaux
(Facebook, Instagram, Snapchat)

Oui

Non

• Autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité

Fait à

le

Signature

Accueil de loisirs intercommunal du Pays de Quintin Année 2024/2025



FICHE SANITAIRE DE LIAISON	L'ENFANT
	NOM : _____
	PRÉNOM : _____
	DATE DE NAISSANCE : _____
	GARÇON <input type="checkbox"/> FILLE <input type="checkbox"/> NON BINAIRE <input type="checkbox"/>

1 – VACCINATIONS

L'enfant doit être vacciné (sauf contre-indication médicale reconnue) pour pouvoir être admis en collectivité d'enfants (ALSH et/ou camps). L'admission d'un mineur selon l'une des modalités prévues à l'article R. 227-1 est subordonnée à la présentation d'un document attestant de sa situation au regard des obligations vaccinales conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8 du code de la santé publique. Les parents peuvent présenter un certificat attestant du respect de l'obligation prévue à l'article L. 3111-2, à savoir que l'enfant est à jour de ses vaccinations. Ils peuvent également présenter le carnet de santé comme justificatif de la réalisation des vaccinations obligatoires.

Enfant né avant 2018 : Les vaccinations obligatoires sont les suivantes : la primo vaccination diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP).

Enfant né à partir de 2018 : Les 11 vaccinations obligatoires sont les suivantes, pour les bébés et les enfants : Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de sérotype C, Rougeole, oreillons et rubéole.

Je fournis : - Un certificat médical de mon médecin attestant du respect de l'obligation vaccinale

Ou - Une copie du carnet de santé de mon enfant

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou séjour ? Oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**) **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

L'enfant est-il en situation de handicap ? Oui non

Si oui précisez :

Si oui, a-t-il une notification MDPH ? Oui non

Si oui, est-il bénéficiaire de l'AEEH (Allocation Education Enfant Handicapé) ? Oui non

Merci de nous fournir un justificatif du bénéfice de l'AEEH pour chaque enfant concerné. Il peut s'agir de la notification d'ouverture de droit de la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ou bien de la notification de droits et de paiement de la CAF ou MSA. Ce document nous sera demandé en cas de contrôle.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>				

ALLERGIES : ASTHME oui non
 ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

3 – INFORMATIONS complémentaires (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

4- ACTIVITES SPORTIVES ET BAINADES

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM :

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date : Signature :

Merci de joindre à ce formulaire sous enveloppe cachetée toute information d'ordre médical importante (dont contre-indications, pathologies spécifiques etc) pour la prise en charge médicale de votre enfant. Couverte par le secret médical, celle-ci sera transmise exclusivement aux services d'urgences ou aux professionnels de santé.

Vous devrez compléter/actualiser ces informations en cas de changement et nous les transmettre à nouveau sous enveloppe cachetée. Ces documents vous seront rendus en fin d'année ou en cours d'année si vous quittez la structure.